

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36<sup>e</sup> année – N° 21 – Jeudi 12 juin 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

### Journal officiel

#### Délai pour la remise des publications

Le délai pour la remise des publications au Journal officiel est exceptionnellement reporté à mardi 12 heures aux dates suivantes:

mardi 10 juin 2014 (9 juin - Lundi de Pentecôte)  
mardi 24 juin 2014 (23 juin - Fête de la liberté)

Delémont, le 28 mai 2014

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

### Ordre du jour de la séance du Parlement du mercredi 25 juin 2014, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Election d'un remplaçant de la commission de la formation
4. Questions orales
5. Election d'un-e juge suppléant-e au Tribunal de première instance
6. Promesse solennelle éventuelle d'un-e juge suppléant-e au Tribunal de première instance
7. Initiative parlementaire N° 29  
Pour l'introduction de la « motion populaire ». Jean-Pierre Kohler (CS-POP)
8. Motion interne N° 116  
Toilettage de la loi d'organisation du Parlement. David Eray (PCSI)

### Présidence du Gouvernement

9. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura
10. Initiative parlementaire N° 30  
Liberté de domicile (dans le Canton) pour les députés. Jean-Pierre Kohler (CS-POP)

### Département des Finances, de la Justice et de la Police

11. Modification de la loi sur les établissements de détention (deuxième lecture)
12. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2013
13. Rapport 2013 du Contrôle des finances
14. Question écrite N° 2651  
Remédier à certaines anomalies fiscales dans l'intérêt de l'Etat? Serge Caillet (PLR)
15. Question écrite N° 2654  
Via sicura: problèmes liés à la séquestration des véhicules? Damien Lachat (UDC)
16. Question écrite N° 2657  
Plus haut et plus cher le futur Campus de Delémont: un état des lieux s'impose au vu des montants en jeu. Gérald Membrez (PCSI)

### Département de la Formation, de la Culture et des Sports

17. Question écrite N° 2647  
Effectif des enseignants: vers quelle évolution? Géraldine Beuchat (PCSI)
18. Question écrite N° 2648  
Valorisation du cadre naturel jurassien. Vincent Wermeille (PCSI)

### Département de l'Economie et de la Coopération

19. Question écrite N° 2644  
Quel avenir pour les familles paysannes jurassiennes? Edgar Sauser (PLR)
20. Question écrite N° 2658  
Dispositif de lutte et de prévention du jeu excessif. Murielle Macchi-Berdat (PS)

### Département de l'Environnement et de l'Équipement

21. Interpellation N° 824  
Climat: quels efforts dans le canton du Jura? Erica Hennequin (VERTS)

22. Question écrite N° 2650  
Face à la dégradation des routes cantonales, quelle réponse? Alain Lachat (PLR)
23. Question écrite N° 2652  
Suite du projet-modèle «Réhabilitation des centres anciens au Jura»? Emmanuelle Schaffter (VERTS)
24. Question écrite N° 2656  
Ligne Delle-Belfort: gouffre financier pour le Jura? Damien Lachat (UDC)
25. Question écrite N° 2655  
Alerte aux nouveaux envahisseurs! Damien Lachat (UDC)

**Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**

26. Question écrite N° 2645  
Quid de la CASU, des urgences et des besoins de la population? Marie-Noëlle Willemin (PDC)
27. Question écrite N° 2646  
Quid des prestations d'aide sociale accordées à des ressortissants de l'UE sans que ces derniers ne disposent d'une autorisation de séjour en Suisse? Paul Froidevaux (PDC)
28. Question écrite N° 2649  
Aire d'accueil des gens du voyage: de la clarté sv! Yves Gigon (PDC)
29. Question écrite N° 2653  
Quel est le statut exact des conventions de fusion? Damien Lachat (UDC)

Delémont, le 28 mai 2014

Le président: Gabriel Willemin  
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

Département de l'Environnement et de l'Équipement

**Arrêté  
concernant l'approbation d'une restriction  
de circulation à Bassecourt et Glovelier**

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière<sup>1</sup>,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière<sup>2</sup>,

vu l'article 52, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes<sup>3</sup>,

vu les articles 1 et 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux<sup>4</sup>,

vu l'article 2 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic<sup>5</sup>,

arrête:

Article premier La mesure de restriction de la circulation suivante est décidée:

**Route cantonale N° 18, Bassecourt - Glovelier  
Secteur du carrefour de la route du Pichoux et de la scierie**

– Mise en place des signaux OSR 2.30 «60. Limite maximale» respectivement OSR 2.53 «Fin de la vitesse maximale 60» aux extrémités d'un tronçon débutant à l'emplacement actuel du signal «Fin de 50. Limite générale» situé dans le secteur de la scierie et se terminant 200 m après la ferme de «La Croisée».

Le tronçon de 1000 m ainsi délimité comprend l'entrée Est de Glovelier et le carrefour de Berlincourt. L'interdiction de dépasser OSR 2.44 actuellement en vigueur est supprimée.

**Art. 2** La pose du signal et l'entretien incombent à l'État.

**Art. 3** En vertu des articles 94, 96 et 98, il peut être fait opposition dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 7b, rue St-Maurice, 2800 Delémont.

**Art. 4**<sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 27 mai 2014

Département de l'Environnement et de l'Équipement  
Le ministre: Philippe Receveur

<sup>1</sup> RS 741.01

<sup>2</sup> RS 741.21

<sup>3</sup> RSJU 722.11

<sup>4</sup> RSJU 741.11

<sup>5</sup> RSJU 741.151

<sup>6</sup> RSJU 175.1

Département de l'Économie et de la Coopération

**Avis aux tenanciers d'auberges –  
Ouverture tardive pour la Fête de la Liberté  
du 23 juin 2014**

En application de l'article 66, alinéa 3 de la loi du 18 mars 1998 sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques, le Département de l'Économie et de la Coopération de la République et Canton du Jura décide:

1. Les tenanciers d'auberges pourront laisser leurs établissements ouverts jusqu'à 03h00 la nuit du 22 au 23 juin 2014.
2. Il ne sera perçu aucun émoluments pour cette autorisation générale.

Delémont, le 11 juin 2014

Le ministre de l'Économie et de la Coopération:  
Michel Probst

Service des infrastructures

**Restriction de circulation**

**Route cantonale N° 250.2: Delémont - Mervelier  
Commune: Vicques**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

**Motifs: 39<sup>e</sup> Fête Jurassienne de Musique**

**Tronçon: Traversée du village de Vicques**

Route principale, Carrefour Route de Courrendlin – carrefour Route de Rochefort

Dates et durées: **Du samedi 14 juin 2014 dès 10h00 au dimanche 15 juin 2014 à 3h00**

**Le dimanche 15 juin 2014 de 9h00 à 19h00**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations

du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 2 juin 2014

Service des infrastructures  
l'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service des infrastructures  
Ville de Delémont

### Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

#### Tour de Suisse 2014

6<sup>e</sup> étape: Büren A.D. Aare - Delémont (19.06.2014)

8<sup>e</sup> étape: Delémont - Verbier (21.06.2014)

#### Jeudi 19 juin 2014 (6<sup>e</sup> étape)

##### Perturbations de trafic:

Tronçons et durées:

- **RC 248.1:** Frontière bernoise - Le Cerneux-Veuil - Les Breuleux - Frontière bernoise (Mont Tramelan) **De 14h30 à 15h00**
- **RC 248.3:** Les Breuleux - Frontière bernoise (Mont Tramelan) **De 14h40 à 15h10**
- **RC 6:** Frontière bernoise - Choindéz - Courrendlin - Delémont **De 15h30 à 16h10**
- **Delémont:** Route de Moutier - Rue Auguste Quiquerez - Route de Bâle - Rue du 23-Juin **De 15h40 à 16h45**
- **RC 6:** Delémont - Develier - Les Rangiers - La Malcôte **De 15h45 à 16h50**
- **RC 247.3 - 247:** Fregiécourt - Charmoille - frontière française (Lucelle) **De 16h20 à 16h50**
- **RC 250:** Frontière française - Bourrignon (Pré Poussin) **De 16h25 à 17h05**
- **Ville de Delémont:** route de Bâle - rue du 23-Juin **De 16h45 à 17h25**

##### Routes fermées à tout trafic:

Tronçons et durées:

- **RC6:** Les Malettes - La Malcôte intersection route Asuel **De 16h00 à 16h45**
- **RC 1512:** La Malcôte - Fregiécourt **De 16h10 à 16h55**
- **RC:** Scholis - Lucelle **De 16h15 à 17h00**
- **Route communale:** Bourrignon - Pleigne (Côte de Mai) **De 16h15 à 17h00**
- **RC 1531:** Mettembert - Intersection route de Movelier - Soyhières **De 16h30 à 17h15**
- **RC 250.1:** Intersection route de Movelier - Mettembert - Soyhières **De 16h30 à 17h15**
- **H18:** Soyhières - Delémont, intersection Rue A- Quiquerez - route de Bâle (selon avancement de la course) **De 16h30 à 17h30**

##### Fermeture en Ville de Delémont:

Tronçons et durées:

**De plus, les rues suivantes de la ville de Delémont seront fermées à toute circulation :**

- Route de Porrentruy (du giratoire route de Jolimont au giratoire du Sporting non inclus) **De 07h00 à 22h30**
- Route de Porrentruy (Porte de Porrentruy - giratoire route de Jolimont) **De 07h00 à 18h30**
- Rue du 23-Juin (Vieille-Ville) **De 13h00 à 18h30**

#### Samedi 21 juin 2014 (8<sup>e</sup> étape)

##### Perturbations de trafic:

Tronçons et durées:

- **RC 6:** Delémont (Route de Bâle - Rue Auguste-Quiquerez - Route de Moutier) - Courrendlin - Choindéz **De 11h00 à 11h40**

##### Fermeture en Ville de Delémont:

Tronçons et durées:

**De plus, les rues suivantes de la ville de Delémont seront fermées à toute circulation:**

- Rue du 23-Juin
- Route de Porrentruy: entre la Porte de Porrentruy et le giratoire de la Rue Jolimont non inclus
- Rue des Archebusiers
- Rue Jolimont
- Rue des Sels
- Rue de la Constituante
- Rue de la Préfecture
- Rue du Fer
- Rue de la Justice

**De 07h00 à 12h00**

Renseignements :

Pour le réseau cantonal:

M. Serge Willemin, inspecteur des routes  
(tél. 032/420 60 00)

Pour la Ville de Delémont:

M. Gilles Loutenbach, Commissaire Ville de Delémont  
(tél. 032/422 44 22)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 2 juin 2014

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Ville de Delémont  
Comité d'organisation: Damien Chapuis

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 6 Commune: Courgenay

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de pose d'une nouvelle conduite d'eau**

Tronçon: **Rue du Général Comman**

**Carrefour rue de la Pierre-Percée - passage à niveau (PN)**

Durée: **du 16 juin au 18 juillet 2014**

Restrictions: **Porrentruy - Courgenay (PN):** route fermée à tout trafic.

**Courgenay (PN) - Porrentruy:** véhicules légers: tronçon autorisé (mise en sens unique). Véhicules lourds: route fermée.

Déviations: **pour les véhicules autorisés à circuler sur les autoroutes:** un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par la route nationale A16 entre la jonction de Courgenay et celle Porrentruy Est.

**Pour les véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les autoroutes:** possibilité d'emprunter les routes cantonales N<sup>os</sup> 1509 (Courgenay - Alle) et 247 (Alle - Porrentruy).

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 5 juin 2014

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Boécourt

#### Assemblée communale ordinaire, lundi 30 juin 2014, à 20 h, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs;
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;
3. Comptes 2013;
  - a) Prendre connaissance et accepter les dépassements de crédits budgétaires;
  - b) Prendre connaissance et accepter les comptes 2013;
4. Prendre connaissance et accepter le plan spécial du secteur HAe II « Le Chênois-Es Longennes II » ainsi que les prescriptions s'y rapportant;
5. Prendre connaissance et accepter le plan Périmètre réservé PXa, au sens de l'art. 27 LAT et 75 LCAT; ainsi que le rapport technique;
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 350'000 relatif à la réalisation, au financement et à l'entretien des équipements du plan spécial du secteur HAe II « Le Chênois-Es Longennes II »; donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation;
7. Divers.

Les plans spéciaux des points 4 et 5 sont déposés publiquement du 15.5.14 au 13.6.14 s/Journal officiel N° 18.

Boécourt, le 2 juin 2014

Le Conseil communal

### Les Bois

#### Convocation du Conseil général Les Bois, lundi 30 juin 2014, à 20 h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentil

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9.12.2013
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2013
- b) Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2013
6. a) Discuter et préavisier le projet de convention de délégation de compétences entre la Commune des Bois et le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes
- b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
7. Discuter et approuver la modification de l'article 29 du règlement du SIS FM
8. Discuter et approuver le nouveau règlement d'impôt de la commune municipale de « Les Bois »
9. Discuter et approuver la modification des articles 9, 10 et 13 du tarif de l'eau
10. Nominations:
  - Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes
  - Election d'un membre à la Commission financière
  - Election d'un membre à la Commission « Services communaux »
  - Election de la commission d'urbanisme

Les Bois, le 2 juin 2014

Au nom du Conseil général  
La présidente: Marianne Guillaume

### Bourrignon

#### Assemblée bourgeoise, mardi 17 juin 2014, à 20 h, à la salle communale, 1<sup>er</sup> étage de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2013 et les dépassements de budget.
3. Admissions de nouveaux bourgeois
4. Divers.

Bourrignon, le 28 mai 2014

Le Conseil bourgeois

### Les Breuleux

#### Assemblée communale, mardi 8 juillet 2014, à 20 h, à la salle polyvalente

Ordre du jour:

1. Comptes communaux 2013
  - a) Ratification des dépassements de budget;
  - b) Approbation des comptes.
2. Voter un crédit de Fr. 5'500'000.– pour la rénovation totale de la station d'épuration (STEP); financement par le fonds des Canalisations, subventions et emprunt; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider.
3. Bâtiment regroupant des locaux scolaires et la crèche/UAPE:
  - a) Voter un crédit de Fr. 3'900'000.– pour la construction d'un bâtiment regroupant les nouveaux locaux scolaires; financement par emprunt; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider.
  - b) Voter un crédit supplémentaire de Fr. 900'000.– pour l'aménagement d'une salle pour les sociétés; financement par provision et emprunt; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider.
4. Voter un crédit de Fr. 18'000.– pour l'aménagement du giratoire du centre du village; financement par les recettes courantes.
5. Discuter et approuver le nouveau règlement d'impôt.
6. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les émoluments.
7. Vente à M. Adrien Martenet et M<sup>me</sup> Sandrine Theurillat de la parcelle N° 1311, environ 1007 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir situé en zone Centre et à l'est de la zone d'activités « Au Fol », au prix de Fr. 90.– le m<sup>2</sup>, pour la construction d'une maison familiale.
8. Information sur la modification du plan spécial « Ronde-Planche » en vue de la construction d'un nouveau magasin d'alimentation.
9. Divers

Les règlements mentionnés sous chiffres 5 et 6 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Les Breuleux, le 3 juin 2014

Le Conseil communal

**journalofficiel@pressor.ch**

## Les Breuleux

**Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages (propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux), mardi 24 juin 2014, à 20 h, à la salle de conférence N° 1 (rez-de-chaussée) du bâtiment administratif, rue des Esserts 2, Les Breuleux**

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2014.
3. Décider la compensation financière de Fr. 3.– par m<sup>2</sup> pour la prise de terrain nécessaire à la rénovation de la station d'épuration.
4. Demande de M. Laurent Froidevaux portant sur une nouvelle répartition du secteur Fonges Deutes.
5. Nomination de deux membres à la commission pour le PGI.
6. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Les Breuleux, le 6 juin 2014

La Commission des pâturages

## Bure

**Assemblée communale ordinaire, jeudi 26 juin 2014, au complexe scolaire, à 20 h**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2013 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance du projet de rénovation des infrastructures du FC Bure, discuter et accepter le cautionnement par la commune d'un montant de Fr. 150'000.– sur 15 ans.
4. Divers.

Bure, le 27 mai 2014

Le Conseil communal

## Châtillon

**Assemblée extraordinaire de Bourgeoisie, jeudi 3 juillet 2014, à 20 h, à la nouvelle salle communale**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du PV de l'Assemblée du 6 mai 2014
2. Votez un crédit pour l'isolation de la Bergerie
3. Divers et imprévus

Châtillon, le 10 juin 2014

Au nom du Conseil bourgeois

Le président: Pierre-Alain Seuret

La secrétaire: Cindy Cortat

## La Chaux-des-Breuleux

**Assemblée communale, mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014, à 20 h, au Restaurant du Cheval-Blanc**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 janvier 2014.
2. Présentation et approbation des comptes 2013.
3. Prendre connaissance et adopter une adjonction à l'art 29 du règlement concernant le Service régio-

nal de défense contre l'incendie et de secours (SIS) Franches-Montagnes Ouest.

4. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

La Chaux-des-Breuleux, le 2 juin 2014

Le Conseil communal

## Corban

**Assemblée Bourgeoise ordinaire, mardi 17 juin 2014, à 20 h, à la salle des assemblées**

Ordre du jour:

1. Procès verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2013
3. Divers

Corban, le 2 juin 2014

Le Conseil bourgeois

## Courchapoix

**Assemblée communale, lundi 30 juin 2014, à 20 h, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2014
2. Passer les comptes 2013 de la commune et de la bourgeoisie
3. Divers

Courchapoix, le 11 juin 2014

Le Conseil communal

## Courrendlin

**Assemblée municipale ordinaire, lundi 16 juin 2014, à 19 h 45, à la Halle de gymnastique**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par:
  - a. M. Isufi Faton
  - b. M. et M<sup>me</sup> Hans-Werner et Rita Schoor
 Rapporteur: M. Gérard Métille, Maire
3. Présentation et approbation des comptes 2013 et voter les dépassements budgétaires. Rapporteur: M. Martin Fehr, conseiller communal
4. Informations communales.
5. Divers.

Informations:

– Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au secrétariat communal.

– Les comptes communaux de l'exercice 2013 peuvent être obtenus auprès de la caisse communale.

Les documents précités sont également disponibles sur le site Internet communal, [[url=http://www.courrendlin.ch](http://www.courrendlin.ch)] [www.courrendlin.ch](http://www.courrendlin.ch) [/url].

Courrendlin, le 2 juin 2014

Le Conseil communal

**Courtételle****Assemblée communale ordinaire,  
mercredi 18 juin 2014, à 20 h, à l'aula de l'école**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 31 mars 2014.
2. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2013
  - a) Ratifier un dépassement budgétaire.
  - b) Approuver les comptes.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.– pour remplacer l'ascenseur de la résidence « Clos-du-Biel », rue des Chenevières 9. A financer par le fonds à disposition.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.– pour des travaux de maintenance à la rue St.-Maurice, en lien avec le revêtement phonique qui sera posé par le canton entre le pont de la Sorne et la sortie Est du village. A financer par emprunt bancaire.
5. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M. Seri Teodoro, domicilié rue St.-Maurice 14 à Courtételle.
6. Informations et divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mardi 17 juin 2014.

Courtételle, le 28 mai 2014

Le Conseil communal

**Courtételle****Plan spécial « Clos des Chavons-Dessus »**

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courtételle dépose publiquement durant 30 jours, soit du 12 juin 2014 au 11 juillet 2014 inclusivement, en vue de leur adoption par le Conseil communal :

- Le plan spécial « Clos des Chavons-Dessus » et les prescriptions qui l'accompagnent.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courtételle jusqu'au 11 juillet 2014 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial Clos des Chavons-Dessus ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courtételle, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

**Damphreux****Assemblée communale ordinaire,  
mercredi 2 juillet 2014, à 20 h, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2013 et voter les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement communal d'impôts
4. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement au Secrétariat communal, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public, au secrétariat communal

Damphreux, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

**Delémont****Arrêtés du Conseil de Ville du 26 mai 2014****Tractandum N° 6/2014**

Le crédit Fr. 225'000.– pour du mobilier scolaire à l'École primaire est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

**Délai référendaire : 7 juillet 2014**

Au nom du Conseil de ville

Le président : Pierre Chételat

La chancelière : Edith Cuttat Gyger

**Haute-Sorne / Bassecourt****Nivellement des tombes**

L'Autorité de police locale fera procéder, courant octobre 2014, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public. Les personnes qui désirent concessionner les tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus, sont invitées, conformément à l'article 19 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, case postale 246, 2854 Bassecourt, dans le délai d'un mois, soit jusqu'au 11 juillet 2014.

Les mausolées des tombes non concessionnées sont à enlever dans le même délai, à défaut de quoi ils le seront par les soins de la Commune et resteront à disposition de cette dernière.

Haute-Sorne, le 4 juin 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Glovelier****Nivellement des tombes**

L'Autorité de police locale fera procéder, courant octobre 2014, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public. Les personnes qui désirent concessionner les tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus, sont invitées, conformément à l'article 19 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, case postale 246, 2854 Bassecourt, dans le délai d'un mois, soit jusqu'au 11 juillet 2014.

Les mausolées des tombes non concessionnées sont à enlever dans le même délai, à défaut de quoi ils le seront par les soins de la Commune et resteront à disposition de cette dernière.

Haute-Sorne, le 4 juin 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne****Entrée en vigueur  
du règlement du Conseil général**

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Haute-Sorne le 25 mars 2014, a été approuvé par le Service des communes le 15 mai 2014.

Réuni en séance du 26 mai 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Haute-Sorne, le 3 juin 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne****Entrée en vigueur  
du règlement sur les élections communales**

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Haute-Sorne le 25 mars 2014, a été approuvé par le Service des communes le 15 mai 2014.

Réuni en séance du 26 mai 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Haute-Sorne, le 3 juin 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne****Séance du Conseil général,  
mardi 24 juin 2014,  
à 19 h 30, à la Maison des Œuvres - Courfaivre**

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbaux des 8 et 29 avril 2014.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Approbation des comptes communaux 2013 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois de bourgeoises de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 27 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
6. Personnel Home «Claire-Fontaine» – Recapitalisation de la caisse de pension à raison de Fr. 372'286.– (Message N° 28 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
7. Crédit de Fr. 490'000.– pour l'aménagement des combles de l'UAPE à Bassecourt et pour l'aménagement de l'ancienne administration communale de Glovelier en UAPE.
  - a) Crédit de Fr. 225'000.– pour l'aménagement des combles à l'Unité d'accueil des Patachous à Bassecourt, propriété de la Bourgeoisie (Message N° 29 du 5 juin 2014)
  - b) Crédit de Fr. 265'000.– pour l'aménagement de l'ancienne administration communale pour l'ouverture d'une antenne UAPE des Patachous, à Glovelier (Message N° 30 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
8. Crédit de Fr. 365'000.– pour l'équipement et la viabilisation du lotissement «Les Montates» à Glovelier (Message N° 31 du Conseil communal au Conseil général du 2 juin 2014).
9. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Vaccaro Donato et de son épouse.

10. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M<sup>me</sup> Vaccaro Noémie.
11. Statuer sur la demande de récupération du droit de cité de la Commune de Haute-Sorne présentée par M<sup>me</sup> Hélène Saucy-Girard.

Haute-Sorne, le 5 juin 2014

Au nom du bureau du Conseil général  
Le président: Denis Jeannerat

**Haute-Sorne / Courfaivre****Dépôt public  
du tableau de contribution du remaniement  
de gré à gré du lotissement «Le Bruye»**

Conformément au Décret N° 701.71 concernant les contributions des propriétaires fonciers du 11 décembre 1992, la commune de Haute-Sorne dépose publiquement du 11 juin au 10 juillet 2014 inclusivement, en vue de son approbation, le tableau des contributions du remaniement de gré à gré du lotissement «Le Bruye».

Les documents du tableau des contributions, ainsi que les pièces justificatives, peuvent être consultés au Secrétariat communal de Haute-Sorne du 11 juin au 10 juillet 2014. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 10 juillet 2014 inclusivement au Secrétariat communal, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Pepi Natale, ingénieur civil, Rue du Jura 1, 2800 Delémont, tél. 032 423 83 30 et de M. Manuel Lachat, géomètre officiel, SiTaDeL Sàrl, Rue de l'Industrie 9, 2800 Delémont tél. 032 423 23 06.

Les propriétaires fonciers sont invités à se présenter le mercredi 25 juin de 17h00 à 19h00 pour ratifier le nouvel état du remaniement de gré à gré.

Haute-Sorne, le 28 mai 2014

Le Conseil communal

**Lugnez****Assemblée communale ordinaire,  
lundi 14 juillet 2014, à 20 h, à l'école de Lugnez**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2013, approuver les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement communal d'impôts.
4. Divers

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées, sont à adresser durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Lugnez, le 9 juin 2014

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Mervelier****Assemblée communale ordinaire,  
mercredi 25 juin 2014, à 20 h,  
à la salle communale de Mervelier**

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire 11 décembre 2013.
2. Information «Chemin du Grandmont».
3. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 290'000.00 pour l'étude de viabilisation «Champ du Clos» ainsi que de l'achat des terrains, à Fr. 25.00 le m<sup>2</sup>, à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.
4. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 31'000.00 pour l'étude de viabilisation «Les Lammes – Zone industrielle», à couvrir par voie d'emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et procéder à la consolidation.
5. Présenter, discuter et adopter les comptes de l'exercice 2013.
6. Présenter, discuter et adopter l'augmentation de la limite de crédit du compte courant bancaire de Fr. 100'000.00 à Fr. 200'000.00.
7. Divers.

Mervelier, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

**Montfaucon - Les Enfers****Assemblée ordinaire  
de l'Arrondissement de Sépulture  
de Montfaucon - Les Enfers,  
mardi 24 juin 2014, à 20 h 15,  
à la salle paroissiale N° 1, Montfaucon**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Nomination d'un nouveau membre
3. Compte 2013
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 15'000.– destiné à la construction d'un jardin du souvenir. Financement par les recettes courantes et un prélèvement sur le fond «rénovation»
5. Budget 2014 et taxes 2014
6. Divers et imprévus

Montfaucon, le 10 juin 2014

Le Conseil de l'Arrondissement de Sépulture

**Montfaucon****Assemblée ordinaire  
de la commune mixte de Montfaucon,  
mercredi 2 juillet 2014, à 20 h,  
à la salle paroissiale N° 3**

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 février 2014.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2013 de la commune mixte de Montfaucon.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 36'000.00 destiné à la réfection du chemin de La Combe. Financement par les recettes courantes.
4. Information sur le décompte final du crédit voté en 2006 par l'ancienne commune de Montfaucon pour le PGEE et l'informatisation des plans du réseau d'eau potable.
5. Prendre connaissance et approuver la création de la réserve forestière de «Côte Dedos», parcelle N° 160 du ban de Montfaucon-Montfauvergier.

6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les émoluments.
7. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM).
8. Accepter la demande d'un avis de droit à propos des compétences de l'assemblée des ayants droit pour des terrains situés en zone à bâtir.
9. Divers et imprévu.

Les règlements sous points 6 et 7 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Ces règlements sont également disponibles sur le site internet communal.

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

Montfaucon, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

**Movelier****Assemblée communale extraordinaire,  
mercredi 25 juin 2014, à 20 h, à la salle communale**

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Décider de la vente de la partie N° 6 d'une superficie de 1100 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 1820 du lotissement «Les Prés» de Movelier à Fr. 85.–/m<sup>2</sup> à M<sup>me</sup> Nicole Frey.

Movelier, le 4 juin 2014

Le Conseil communal

**Muriaux****Assemblée communale ordinaire,  
mercredi 2 juillet 2014, à 20 h,  
à l'école des Emibois**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver les comptes communaux 2013 et voter les dépassements budgétaires
3. Prendre connaissance et adopter une adjonction à l'art. 29 du règlement concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) FM Ouest
4. Prendre connaissance et adopter le nouveau règlement d'impôt
5. Statuer sur une demande de subvention relative à la construction d'une maison familiale
6. Statuer sur une demande d'achat de terrain d'env. 150 m<sup>2</sup> à Muriaux pour aisance
7. a) Prendre connaissance et adopter une modification de peu d'importance du plan de zones concernant les feuillettes N<sup>os</sup> 170 et 14 situés aux Emibois  
b) Sous réserve d'acceptation de la lettre a), décider la vente d'env. 770 m<sup>2</sup> de terrain en vue d'un projet d'agrandissement
8. Divers et imprévus

Les règlements mentionnés sous points 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Muriaux, le 10 juin 2014

Le Conseil communal

## Muriaux

### Entrée en vigueur du règlement concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets et du règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'Assemblée communale de Muriaux le 27 février 2014, ont été approuvés par le Service des communes le 15 mai 2014.

Réuni en séance du 26 mai 2014, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Muriaux, le 3 juin 2014

Le Conseil communal

## Pleigne

### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 3 juin 2014, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement les restrictions suivantes:

#### Rue de la Forge (réouverture à la circulation routière)

- Suppression du signal OSR 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs »
- Suppression des poteaux flexibles

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Pleigne, le 3 juin 2014

Le Conseil communal

## Rebeuvelier

### Entrée en vigueur de la modification apportée au règlement d'organisation et d'administration

La modification de l'art. 52 du règlement communal susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de Rebeuvelier le 10 avril 2014, a été approuvée par le Gouvernement le 20 mai 2014.

Réuni en séance le 10 juin 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La modification, ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Rebeuvelier, le 6 juin 2014

Le Conseil communal

## Rebeuvelier

### Entrée en vigueur du règlement de location des terrains agricoles

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Rebeuvelier le 10 avril 2014, a été approuvé par le Service des communes le 19 mai 2014.

Réuni en séance du 26 mai 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Rebeuvelier, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

## Les Riedes-Dessus

### Assemblée bourgeoise, vendredi 27 juin 2014, à 20 h, au local bourgeois

1. Procès verbal de l'assemblée du 19 décembre 2013
2. Présentation et approbation des comptes 2013
3. Divers

Les Riedes-Dessus, le 5 juin 2014

Le Conseil bourgeois

## Saignelégier

### Assemblée communale ordinaire, lundi 30 juin 2014, à 20 h, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Approuver les procès-verbaux des assemblées communales extraordinaires du 15 et 26 mai 2014.
2. Discuter et adopter la convention de délégation de compétences entre la commune et le Syndicat pour la gestion des Biens propriété des communes des Franches-Montagnes.
3. Sous réserve d'acceptation du point 2, discuter et adopter le règlement concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets.
4. Sous réserve d'acceptation des points 2 et 3, discuter et adopter le règlement tarifaire concernant les déchets.
5. Comptes 2013: a) ratifier les dépassements de budget; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2013.
6. Approuver un crédit de Fr. 181'308.– destiné au financement de la part communale pour la recapitalisation de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura; donner compétence au Conseil communal pour l'emprunt y relatif.
7. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement type d'impôt de la commune mixte de Saignelégier.
8. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'Espace de Vie Infantile.
9. Abrogation du règlement de l'office de compensation, des statuts pour une entente scolaire intercommunale entre les communes des Pommerats et Goumois, et du règlement de l'office d'orientation professionnelle de l'ancienne commune de Goumois.
10. Abrogation du règlement de l'office de compensation, du règlement transitoire concernant la constitution d'un fonds pour les installations des eaux usées, du règlement concernant la route des Pommerats - Moulin Jeannotat, des statuts pour une entente scolaire intercommunale entre les communes des Pommerats et Goumois, du règle-

ment de l'office d'orientation professionnelle, du règlement de l'école complémentaire et du règlement du service dentaire scolaire de l'ancienne commune des Pommerats.

11. Divers et imprévu.

Les procès-verbaux des assemblées mentionnés sous chiffre 1 peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet [www.saignelegier.ch](http://www.saignelegier.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les conventions et les règlements mentionnés sous chiffres 2 à 4 et 7 à 10 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Saignelégier, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

### Saint-Brais

#### Entrée en vigueur du règlement concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets et du règlement tarifaire y relatif

Les règlements susmentionnés, adoptés par l'Assemblée communale de St-Brais le 15 janvier 2014, ont été approuvés par le Service des communes le 24 février 2014.

Réuni en séance du 26 mai 2014, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les règlements ainsi que les décisions d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Saint-Brais, le 27 mai 2014

Le Conseil communal

### Saulcy

#### Assemblée communale, lundi 30 juin 2014, à 19 h 30, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27.01.2014
2. Approuver les comptes 2013 et voter les dépassements de crédits.
3. Informations sur le projet de collaborations entre les communes de Saulcy, Lajoux et Les Genevez.
4. Divers

Saulcy, le 4 juin 2014

Le Conseil communal

### Soyhières

#### Assemblée bourgeoise ordinaire, jeudi 26 juin 2014, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2013.
3. Divers.

Soyhières, le 10 juin 2014

Le Conseil bourgeois

### Val Terbi

#### Convocation du conseil général, mardi 24 juin 2014, à 19 h, à la Halle de gymnastique de Vermes

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 27 mai 2014
3. Communications
4. Questions orales
5. Sous réserve d'acceptation par l'assemblée bourgeoise de Vicques, décider et voter l'acquisition d'une forêt, parcelle 3131 du ban de Val Terbi (Vicques), d'une contenance de 15'510 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Sous Rosé », propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.- + frais de notaire; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires
6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2013:
  - a) Commune mixte de Val Terbi
  - b) Bourgeoisie de Montsevelier
  - c) Bourgeoisie de Vermes
  - d) Bourgeoisie de Vicques
7. Demande de prolongation de délai à la réponse du postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot intitulé: « Eclairage public de nos trois villages »

Vicques, le 2 juin 2014

Le Conseil général

### Val Terbi

#### Dépôt public

Lors de sa séance du 27 mai 2014, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi a adopté les règlements suivants:

- règlement d'impôts
- règlement de police locale

Les règlements précités sont déposés publiquement au Secrétariat communal durant 20 jours dès la présente publication, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Val Terbi, le 2 juin 2014

Le Conseil communal

### Vendlincourt

#### Assemblée communale, mercredi 2 juillet 2014, à 20 h 30, salle du 1<sup>er</sup> étage de la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2013; voter les dépassements budgétaires\*.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les émoluments\*\*;
4. Divers et imprévus.

\*Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2013 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

\*\*Le règlement figurant sous chiffre 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Vendlincourt, le 6 juin 2014

Le Conseil communal

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Charmoille-Fregiécourt

**Assemblée des comptes  
de la paroisse de Charmoille-Fregiécourt,  
mercredi 25 juin 2014, à 20 h 15,  
à la salle paroissiale de la cure à Charmoille**

Ordre du jour:

- 1) Salutations.
- 2) Désignation de 2 scrutateurs.
- 3) Lecture du dernier procès-verbal.
- 4) Comptes 2013.
- 5) Modification de l'art.35 du règlement d'Organisation.
- 6) Informations sur le projet de fusion.
- 7) Divers.

Charmoille, le 2 juin 2014

Le Conseil de paroisse

### Miécourt

**Assemblée extraordinaire  
de la Commune ecclésiastique  
catholique romaine,  
lundi 30 juin 2014, à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Ouverture
2. PV de la dernière assemblée
3. Rénovation du bâtiment de la cure: travaux pour un montant de 130'000.– francs, à couvrir par voie d'emprunt
4. Divers

Miécourt, le 10 juin 2014

Le Conseil de paroisse

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

### Porrentruy

**Assemblée ordinaire  
de la paroisse réformée évangélique  
du district de Porrentruy,  
vendredi 27 juin 2014, à 20 h 15, au Centre paroissial**

1. Méditation
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2013
  - ratifier les dépassements budgétaires
  - approuver les comptes
4. Décompte rénovation du temple
  - approuver les dépassements
  - approuver le décompte
5. Vie paroissiale
6. Divers

Porrentruy, le 15 mai 2014

Paroisse réformée Porrentruy

## Avis de construction

### Alle

Requérant: Renobu Sàrl, Albin Burkhardt, En Brisat 110, 2932 Cœuve. Auteur du projet: Renobu Sàrl, Albin Burkhardt, En Brisat 110, 2932 Cœuve.

Projet: construction d'un immeuble locatif de 6 appartements avec terrasses, couverts à voitures et vélos en annexes contiguës, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques en toiture Sud-Ouest, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 136 (surface 1'460 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Le Chésalat». Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 25 m 80, largeur 12 m 10, hauteur 6 m 99, hauteur totale 10 m 23. Dimensions couverts voitures: longueur 19 m 10, largeur 5 m, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: briques, isolation. Façades: crépissage de teinte jaune clair. Couverture: plaques Eternit de couleur anthracite et panneaux solaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 6 juin 2014

Le Conseil communal

### Boécourt

Requérants: Züger Diana et Rohner Stephan, Champs des Contours 89B, 2857 Montavon. Auteurs du projet: Züger Diana et Rohner Stephan, Champs des Contours 89B, 2857 Montavon.

Projet: installation de cages pour l'élevage de chiens et pose d'une clôture, sur la parcelle N° 673 (surface 1439 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Champs des Contours». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions des cages: longueur 2 m, largeur 2 m, hauteur 2 m. Dimensions de la clôture: longueur 46 m, hauteur 1 m 80.

Genre de construction: bois, métal.

Dérogation requise: Art 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

### Bure

Requérants: Françoise et Jean-Paul Bacon, Grand-Rue 29, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: MT Construction Sàrl, Rue du 23 Juin 38, 2822 Courroux.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage / couvert en annexe contiguë + pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 786 (surface 1289 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «La Condemne». Zone d'affectation: Habitation HAa – Plan spécial d'équipement «Le Chos».

Dimensions principales: longueur 16 m 66, largeur 13 m 53, hauteur 2 m 80, hauteur totale 4 m. Dimensions du garage/couvert: longueur 6 m 51, largeur 6 m 45.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé. Couverture: tuiles plates terre cuite de couleur anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal de Bure où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 4 juin 2014

Le Conseil communal

### Courgenay

Requérants: Bourquard Schaller Valérie et Cédric, route des Ravières 55D, 2856 Boécourt. Auteur du projet: B architecture Sàrl, rue de la Préfecture 7, 2800 Delémont.

Projet: maison familiale avec couvert voitures/vélos et terrasse couverte, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 1138 (3287 m<sup>2</sup>), sise à la rue du 23-Juin. Zone d'affectation: Centre CA, hors ISOS.

Dimensions principales: longueur 15 m 75, largeur 7 m 80, hauteur 6 m 40, hauteur totale 7 m 40. Dimensions couvert voitures/vélos: longueur 9 m 70, largeur 8 m 68.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, isolation périphérique. Façades: soubassement béton. Couverture: plaques Eternit de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: Art. CA 16<sup>3</sup> (couverture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 6 juin 2014

Le Conseil communal

### Delémont

Requérant: République et Canton du Jura, Service des infrastructures Bâtiments et domaines, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Chatelain Sàrl, Rue Saint-Randoald 8, 2800 Delémont.

Projet: réaffectation de la prison, transformations intérieures, démolition d'un escalier extérieur et construction d'une rampe d'accès Rue de l'Hôpital, sur la parcelle N° 1312 (surface 1982 m<sup>2</sup>), sise à la rue de l'Hôpital. Zone de construction: CA: Zone centre A. Vieille Ville.

Dimensions du bâtiment N° 4: longueur et largeur selon plans.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: existant, couleur: existant. Couverture: existant. Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 11 juillet 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 5 juin 2014

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Brulhart Pierre et Mélanie, Rue des Traversins 11, 2800 Delémont. Auteur du projet: Luc Bron, Architecte Sàrl, Rue de Chêtré 20, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 11; isolation des façades; pose de capteurs thermiques et photovoltaïques (env. 16 m<sup>2</sup>); déconstruction du balcon existant et construction d'un couvert à voiture et d'une terrasse couverte, sur la parcelle N° 365 (surface 300 m<sup>2</sup>), sise à la Rue des Traversins. Zone de construction: HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niv).

Dimensions: longueur 6 m, largeur 3 m 50, hauteur 6 m.

Genre de construction: murs extérieurs: brique et isolation périphérique. Façades: crépissage de couleur gris. Couverture: tuiles. Chauffage: existant.

Dérogation requise: Art. 2.5.1 RCC (Alignement à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 11 juillet 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 3 juin 2014

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Fontenais

Requérants: Sélim, Hatmone et Liridon Hulaj, Ch. Gent-Grillon 330C, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, Fbg St-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation d'un bâtiment de deux appartements en trois appartements, avec l'aménagement de la partie grange, création d'un abri couvert pour 5 véhicules et d'un abri jardin + chauffage par le Thermoréseau, sur la parcelle N° 11 (surface 3021 m<sup>2</sup>), sise à la route de Porrentruy. Zone d'affectation: Centre CA – hors ISOS.

Dimensions principales: longueur 16 m 90, largeur 11 m 95, hauteur 6 m 50, hauteur totale 10 m 60. Dimensions de l'abri voitures: longueur 14 m 20, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70. Dimensions de l'abri jardin: longueur 10 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 4 m.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte blanc cassé, bois naturel. Couverture: tuiles terre cuite de couleur rouge.

Dérogation requise: CA 162 RCC (lucarnes).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 26 mai 2014

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Fid'Art Sàrl, Rue des Mésanges 7, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Fid'Art Sàrl, Rue des Mésanges 7, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et PAC air/eau, sur la parcelle N° 4484 (surface 741 m<sup>2</sup>), sise à la Rue des Primevères.

Dimensions principales: longueur 13 m 75, largeur 11 m 80, hauteur 3 m 74, hauteur totale 6 m 36. Dimensions couvert à voitures: longueur 6 m 30, largeur 6 m 30, hauteur 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: brique t.c. Façades: crépis de couleur blanc cassé. Couverture: tuiles de couleur anthracite. Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 11 juillet 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 9 juin 2014

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Monsieur et Madame Guélat Bertrand et Elise, Rue de l'Avenir 3, 2852 Courtételle.

Projet: rénovation d'une maison familiale: remplacement de la toiture et pose de 3 vélux; démolition du couvert d'entrée; pose d'une isolation périphérique; remplacement des portes et fenêtres et modification de 3 fenêtres; installation d'un chauffage à bois avec conduit de cheminée extérieur, bâtiment N° 3, sis au chemin des Neufs-Champs. Zone de construction: Zone Centre C.

Dimensions: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: isolation périphérique 14 cm. Façades: crépi de couleur orange. Couverture: tuiles terre cuite de couleur brune. Chauffage: chauffage central au bois (granulés)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 11 juillet 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 9 juin 2014

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Undervelier

Requérants: Monsieur et Madame Gottfried Kurt et Petitjean Sylvie, Matthaussstrasse 18, 4057 Basel. Auteur du projet: ARGE Schafer Wespi, Barenfelsersstrasse 20, 4057 Basel.

Projet: transformations intérieures; isolation du toit; ouverture d'un vélux sur le pan Est du toit et d'un second sur le pan Ouest; agrandissement de 2 fenêtres en façade Est du bâtiment N° 18, sur la parcelle N° 97 (surface 509 m<sup>2</sup>), sis à la route de Soulce. Zone de construction: Zone mixte M.

Dimensions: inchangées.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: existant. Couverture: existant. Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 11 juillet 2014 inclusivement, au Secrétariat

communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 9 juin 2014

Le Conseil communal

### Le Noirmont

Requérants: Charlene Berbier et Vincent Andrié, Hôtel de Ville 33, 2300 La Chau-de-Fonds. Auteur du projet: Individeal Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double en annexe contiguë + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2037 (surface 712 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «La Fin des Esserts». Zone d'affectation: Habitation HAh - plan spécial «La Fin des Esserts - Chez la Denise».

Dimensions principales: longueur 13 m 78, largeur 10 m 71, hauteur 5 m 92, hauteur totale 8 m 62. Dimensions du garage: longueur 6 m 02, largeur 5 m 96, hauteur 2 m 68, hauteur totale 2 m 68.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanc cassé et orange pastel. Couverture: tuiles terre cuite de couleur anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juillet 2014 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 11 juin 2014

Le Conseil communal

### Saignelégier / Goumois

Requérant: M. Karl Gabriel, Vautenaivre, 2354 Goumois. Auteur du projet: M. Karl Gabriel, Vautenaivre, 2354 Goumois.

Projet: pose d'un abri tunnel, sur la parcelle N° 322 (surface 14'936 m<sup>2</sup>), sise à Vautenaivre. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 14 m 75, largeur 8 m, hauteur 4 m 40.

Genre de construction: ossature métallique, bâche plastique de couleur verte.

Dérogation requise: Article 21 LFor, article 3.4.3 RCC (protection du paysage).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal de Saignelégier, 2350 Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 10 juin 2014

Le Conseil communal

### Saulcy

Requérants: Aurélie et Emmanuel Odiet, Rue des Grottes 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: La Courtine SA, Rte de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage en annexe + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1389 (surface 727 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Tilleuls. Zone d'affectation: Habitation HA - plan spécial d'équipement «Haut des Côtes».

Dimensions principales: longueur 10 m 34, largeur 8 m 44, hauteur 7 m 01, hauteur totale 7 m 23. Dimensions du garage: longueur 11 m 20, largeur 3 m 70, hauteur 3 m 27.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage de teinte pastel. Couverture: tuiles béton de couleur gris granit.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 4 juin 2014

Le Conseil communal

### Val Terbi / Montsevelier

Requérant: M. Edmond Schindelholz, Route de Mervelier 1, 2828 Montsevelier. Auteur du projet: M. Edmond Schindelholz, Route de Mervelier 1, 2828 Montsevelier.

Projet: transformation et assainissement intérieurs d'un appartement existant du bâtiment N° 1, sur la parcelle N° 59 (surface 686 m<sup>2</sup>), sise à la Route de Mervelier. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: isolation et rénovation intérieure.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2014 au secrétariat communal de Val Terbi, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA** CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision de l'engagement de la titulaire à une autre fonction, le Service de la population met au concours le poste de

**Responsable de l'Autorité de surveillance en matière d'état civil (60%)**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Dans le cadre de vos fonctions, vous assurez toutes les tâches inhérentes à l'Autorité de surveillance en matière d'état civil, en particulier, vous veillez à l'exacte exécution des tâches de l'Office de l'état civil, assurez et organisez la formation des officier-ère-s de l'état civil, procédez à des inspections périodiques de l'Office de l'état civil. Vous collaborez étroitement avec l'Office fédéral de l'état civil et les représentations suisses à l'étranger. Vous traiterez les demandes en changement de nom, les demandes d'octroi ou de libération des liens de l'indigénat.

**Exigences:** Vous êtes titulaire d'un diplôme d'une Haute école de gestion ou d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels. L'aisance rédactionnelle, le sens de l'organisation et des relations humaines sont des qualités requises. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées et la maîtrise d'autres langues constitue un atout.

**Traitement Classe:** 12.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, tél. 032/420 56 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable de l'Autorité de surveillance en matière d'état civil », jusqu'au 18 juin 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**JURA** CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ de la titulaire, le Service de la population met au concours le poste de

**Chef-fe de l'Office de l'état civil (90%)**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Dans le cadre de vos fonctions, vous assurez toutes les tâches inhérentes à l'Office, en particulier la tenue du registre de l'état civil ainsi que les procédures et célébrations de mariage. Vous dirigez une équipe de 5 collaborateur-trice-s et êtes en relation quotidienne avec la population autochtone et étrangère. Vous collaborez étroitement avec l'autorité de surveillance et le chef de Service. Pragmatique et autonome, doté-e d'un esprit d'équipe, vous savez motiver les collaborateur-trice-s pour atteindre les objectifs fixés.

**Exigences:** Vous êtes titulaire d'un diplôme d'une Haute école de gestion ou d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente, complétée par un brevet fédéral d'officier-ère d'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi). De nationalité suisse, vous êtes idéalement au bénéfice d'au moins trois années d'expérience dans le domaine de l'état civil et maîtrisez les outils informatiques usuels. L'aisance rédactionnelle et le sens de la diplomatie sont des qualités requises. Vous maîtrisez l'allemand. De bonnes connaissances d'autres langues constituent un atout. Vous êtes titulaire du permis de conduire et disposez d'un véhicule.

**Traitement:** Classe 15.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, tél. 032/420 56 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de l'Office de l'état civil », jusqu'au 18 juin 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA** CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision de l'engagement de la titulaire à une autre fonction, le Service de la population met au concours le poste d'

**Officier-ère de l'état civil à 80%**

**Mission:** Dans le cadre de vos fonctions, vous assurez les tâches inhérentes à l'Office, en particulier la tenue du registre de l'état civil, les

procédures et célébrations de mariage ainsi que les enregistrements de partenariat. Vous travaillez au sein d'une petite équipe et êtes en relation quotidienne avec la population autochtone et étrangère. Vous collaborez avec l'autorité de surveillance et le-la chef-fe de l'Office. Pragmatique, vous êtes également doté-e d'un esprit d'équipe et de bonnes facultés d'élocution.

**Exigences:** Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation jugée équivalente, complété par un brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi). De nationalité suisse, vous maîtrisez les outils informatiques usuels. L'aisance rédactionnelle, le sens de l'organisation et des relations humaines sont des qualités requises. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées et la maîtrise d'autres langues constitue un atout. Vous êtes titulaire du permis de conduire et disposez d'un véhicule. Dans le cadre de vos fonctions, vous pouvez être appelé-e à renforcer ponctuellement l'effectif du Bureau des passeports et des légalisations.

**Traitement:** Classe 9.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Marcel Ryser, chef du Service de la population, tél. 032/420 56 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Officier-ère de l'état civil 80% », jusqu'au 27 juin 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale assure la sécurité et l'ordre public sur le territoire de la République et Canton du Jura par des mesures d'éducation, de prévention et de répression. A la suite de la nomination de la titulaire à la fonction d'adjointe du commandant, nous sommes à la recherche d'une

### Juriste à 50%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Assurer un soutien juridique continu au personnel de la Police cantonale afin d'assurer une unité dans les procédures juridiques du Service. Contribuer à la coordination et à l'unification des procédures au sein de la Police cantonale. Prendre en charge et résoudre des dossiers présentant un aspect juridique. Légiférer dans les domaines en relation avec la Police cantonale. Gérer les procédures de consultation. Assurer la formation de base et continue du personnel et des cadres. Veiller à l'application de la réglementation en matière d'armes et des entreprises de sécurité.

Collaborer étroitement avec le Département de tutelle, les différents services cantonaux et fédéraux, les autorités judiciaires et répondre notamment à leurs sollicitations régulières ou ponctuelles. Représenter la Police cantonale et le canton du Jura dans le cadre de l'accord passé avec le Corps des gardes-frontière et auprès de la CFMJ.

**Exigences:** Formation universitaire en droit. Expérience professionnelle de plusieurs années.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Marie-Jane Intenza, juriste et adjointe du commandant de la Police cantonale, tél. 032/420 65 65.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au 032/420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Juriste 50% POC », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 18 juin 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

### Caisse de compensation du Jura

La Caisse de compensation du Jura à Saignelégier recherche un-e

### Employé-e au service de la comptabilité

#### Vos tâches

- Effectuer la facturation, l'encaissement et la gestion du contentieux des cotisations
- Procéder aux paiements des frais généraux, tenir les comptabilités financière et auxiliaire débiteurs
- Collaborer à l'établissement des comptes annuels et des budgets
- Informer les assuré-e-s et les tiers dans le domaine de la comptabilité

#### Votre profil

- Vous êtes au bénéfice d'une formation d'employé-e de commerce avec maturité commerciale ou d'une formation équivalente et justifiez d'une expérience dans une fonction similaire
- Vous avez un intérêt prononcé pour les assurances sociales
- Vous maîtrisez les outils informatiques usuels et les logiciels comptables
- Vous êtes une personne autonome et dynamique, qui fait preuve d'une conscience professionnelle, aimant les chiffres et qui possède un bon esprit analytique et organisationnel. Enfin, vous avez de la facilité à rédiger, appréciez les contacts avec la clientèle et vous êtes prêt-e à vous investir personnellement.

#### Nous vous offrons

- Un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique
- Des conditions d'engagement attrayantes
- Une activité intéressante et variée au sein d'une petite équipe
- Une formation permanente

**Entrée en fonction**

– A convenir

M. Charles Jeandupeux vous renseignera volontiers au numéro de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez adresser votre dossier à la Caisse de compensation du canton du Jura, Ressources humaines, Case postale, 2350 Saignelégier, jusqu'au 30 juin 2014.

**Soyhières**

Suite à la démission du titulaire, la Commune municipale de Soyhières met au concours le poste d'

**Employé communal 100 % - Service de voirie****Vos missions:**

- Entretien et nettoyage des chaussées, bords de routes, chemins, fontaines, etc
- Entretien du réseau d'eau et des terrains communaux
- Effectuer les nettoyages et les divers travaux d'entretien aux bâtiments communaux
- Déneiger les parcs et voies publiques
- Conduire et entretenir les véhicules, machines et outillages

**Votre profil:**

- CFC dans un métier de la construction ou similaire
- Maîtrise de la langue française (connaissance de l'allemand un atout)
- Aptitude à travailler de manière indépendante
- Conscientieux, motivé
- Disponible, flexible
- Esprit de collaboration
- Permis de conduire indispensable
- Contact aisé avec le public
- Etre domicilié ou élire domicile dans la commune de Soyhières dès la nomination
- Habilité manuelle et intérêt pour les travaux techniques
- Attrait pour le travail en plein air
- Bonne santé et excellente condition physique

Entrée en fonction: **dès que possible**

**Traitement:** selon l'échelle des traitements en vigueur (base RCJU).

**Cahier des charges:** peut être consulté au secrétariat communal durant le délai de postulation aux heures officielles d'ouverture.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de Pierre Morel, Maire (032 422 63 10) ou de Raymond Mertenat (032 422 02 26).

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photographie récente, des copies de diplômes et certificats, ainsi que vos prétentions de salaires sont à adresser au Conseil communal de Soyhières avec la mention « Postulation Voirie », Rte de France 36, 2805 Soyhières, jusqu'au vendredi 18.07.2014.

Soyhières, le 5 juin 2014

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Marchés publics****Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur**

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** Service des eaux du Val Terbi (SEVT)  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Secrétariat SEVT, Haut de Chaudron 14, 2826 Corban, Suisse, Téléphone: 079 192 58 80, E-mail: [sylviekoller@bluewin.ch](mailto:sylviekoller@bluewin.ch)
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**  
Marché de services
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Oui

**2. Objet du marché**

- 2.1 Titre du projet du marché**  
SEVT - Projet d'alimentation en eau potable Lot A «Adduction en eau et interconnexion»
- 2.2 Catégorie de services**  
Catégorie de services CPC: [27] Autres prestations
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:**  
45210000 - Travaux de construction de bâtiments,  
41110000 - Eau potable,  
44162500 - Conduites d'eau potable,  
45252126 - Travaux de construction de stations de traitement de l'eau potable,  
65111000 - Distribution d'eau potable,  
48921000 - Système d'automatisation

**3. Décision d'adjudication**

- 3.2 Adjudicataire**  
**Liste des adjudicataires**  
**Nom:** RWB Groupe SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse  
**Fourchette de prix des offres reçues:** Fr. de 434'121.55 à 727'746.20  
**Remarque:** Montants TTC
- 3.3 Raisons de la décision d'adjudication**  
**Raisons:** Offre économiquement la plus avantageuse

**4. Autres informations**

- 4.1 Appel d'offres**  
**Publication du:** 05.03.2014  
**Organe de publication:** SIMAP et Journal officiel JU  
**Numéro de la publication:** 810091
- 4.2 Date de l'adjudication**  
Date: 06.06.2014
- 4.3 Nombre d'offres déposées**  
Nombre d'offres: 6
- 4.4 Autres indications**  
La présente décision d'adjudication est notifiée par lettre signature à tous les soumissionnaires.

**Divers****Exceptionnelle vente aux enchères :  
Trésors des collections jurassiennes  
Delémont - Hôtel de Ville**

en collaboration avec le département de la culture de  
la Ville à l'occasion de son 725<sup>e</sup> anniversaire

Expositions publiques

Vente silencieuse ou vente sur offre

**du 9 au 11 juin de 10h à 20h**

**et le jeudi 12 juin jusqu'à 18h**

Objets d'art

**Vendredi 13 juin à 10h**

Vente de Livres

**Vendredi 13 juin à 14h**

Peintures anciennes et modernes

Vente atelier Armand Schwarz

Œuvres importantes

**Samedi 14 juin à 14h**

**Cabinet d'expertise Arts Anciens – Etude Millon Paris**

**art-ancien@bluewin.ch**

+41 32 835 17 76 - +41 79 647 10 66

*www.artsanciens.ch*

---